

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE 2019/2020

	Exercice (N-1) Clos le 31/08/2019	Exercice en cours Arrêté le: 31/08/2020	%
* PRODUITS COURANTS DE FONCTIONNEMENT			
PARTICIPATIONS DES FAMILLES	214 468,20	204 665,11	-4,57
PARTICIPATION ETAT COLLECT.PUB	310 717,50	347 898,00	11,97
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	42 272,73	21 167,77	-49,93
PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	20 416,10	17 714,44	-13,23
AUTRES PRODUITS GEST.COURANTE	48 984,59	30 767,10	-37,19
PRODUITS FINANCIERS	1 607,40	2 006,01	24,80
REPRISE SUR PROVISIONS	3 669,12	13 881,31	-
TOTAL PRODUITS COURANTS DE FONCTIONNEMENT	642 135,64	638 099,74	-0,63
* CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT			
CONSOMMATIONS	108 723,06	125 648,19	15,57
AUTRES CHARGES EXTERNES	31 914,32	42 706,86	33,82
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	34 169,62	42 748,13	25,11
AUTRES IMPOTS TAXES ET ASSIM.	4 022,12	7 632,95	89,77
COUTS DE PERSONNEL	395 395,93	314 490,44	-20,46
AUTRES CHARGES GEST.COURANTE	15 389,79	15 192,63	-1,28
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	29 668,38	26 673,11	-10,10
CHARGES FINANCIERES	4 839,47	4 545,68	-6,07
DOT.PROVISIONS OU RESERVES	7 186,59	5 754,83	-19,92
TOTAL CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	631 309,28	585 392,82	-7,27
RESULTATS COURANTS	10 826,36	52 706,92	
	(Excédent)	(Excédent)	
* ELEMENTS EXCEPTIONNELS			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	55 634,68	61 137,47	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	56 361,44	58 655,58	
TOTAL ELEMENTS EXCEPTIONNELS	(726,76)	2 481,89	
* IMPOT S/ LES SOCIETES			
IMPOT SOCIETE AU TAUX REDUIT	44,00	35,00	
TOTAL IMPOT S/ LES SOCIETES	(44,00)	(35,00)	
RESULTATS NETS	10 055,60	55 153,81	
	(Excédent)	(Excédent)	

BILAN SIMPLIFIE ACTIF

NET	BRUT	AMORT/PROV.	NET
Au 31/08/2019			Au 31/08/2020

*** ACTIF IMMOBILISE**

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 187,25	3 711,48	2 263,41	1 448,07
MATERIELS, MOBILIERS LIES A L'ACTIVITE	36 190,57	305 217,15	172 567,78	132 649,37
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	84 923,81	504 624,61	354 518,82	150 105,79
IMMOBILISATIONS EN COURS	2 524 648,68	2 751 980,64		2 751 980,64
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	43,03	43,03		43,03

TOTAL ACTIF IMMOBILISE

2 647 993,34	3 565 576,91	529 350,01	3 036 226,90
--------------	--------------	------------	--------------

*** ACTIF CIRCULANT**

FAMILLES	1 998,34	4 884,94	4 219,86	665,08
AUTRES CREANCES	9 951,27	5 564,64	2 442,50	3 122,14
DISPONIBILITES	429 846,51	487 352,11		487 352,11

TOTAL ACTIF CIRCULANT

441 796,12	497 801,69	6 662,36	491 139,33
------------	------------	----------	------------

*** CPTES DE REGULARISATION ACTIF**

REGULARISATION ACTIF	11 126,37	14 981,90		14 981,90
----------------------	-----------	-----------	--	-----------

TOTAL CPTES DE REGULARISATION ACTIF

11 126,37	14 981,90		14 981,90
-----------	-----------	--	-----------

ACTIF

3 100 915,83	4 078 360,50	536 012,37	3 542 348,13
--------------	--------------	------------	--------------

BILAN SIMPLIFIE PASSIF

	Exercice (N-1) Au 31/08/2019	Exercice en cours Au 31/08/2020
* FONDS PROPRES ASSOCIATION		
FONDS ASSOCIATIFS SANS REPRISE	1 164 836,16	1 207 073,10
FONDS ASSOCIATIFS AVEC REPRISE	962 398,61	1 201 097,67
FONDS DE RESERVE	324 688,58	324 688,58
RESULTATS CUMULES A REPORTER	(298 328,77)	(288 273,17)
RESULTATS DE L'EXERCICE	10 055,60	55 153,81
SUBVENT.INVEST.AMORTISSABLES	21 947,98	21 105,57
TOTAL FONDS PROPRES ASSOCIATION	2 185 598,16	2 520 845,56
* PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	17 274,92	10 855,05
FONDS DEDIES	57 462,00	112 590,65
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	74 736,92	123 445,70
* DETTES		
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	469 739,06	690 887,37
AVANCES ACOMPTES FAMILLES	8 261,08	15 603,90
FOURNISSEURS & CPTES RATTACHES	157 124,35	115 108,29
DETTE SOCIALES & FISCALES	201 627,41	56 301,64
AUTRES DETTES	1 245,13	
TOTAL DETTES	837 997,03	877 901,20
* CPTES DE REGULARISATION PASSIF		
REGULARISATION PASSIF	2 583,72	20 155,67
TOTAL CPTES DE REGULARISATION PASSIF	2 583,72	20 155,67
PASSIF	3 100 915,83	3 542 348,13

INFORMATIONS SUR LES COMPTES

Exercice : 2019/2020

403 - LEAP PRIVE BOISSAY

41 - FOUGERES SUR BIEVRE

I	INFORMATIONS GENERALES
II	INFORMATIONS SUR LE BILAN
III	INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
IV	AUTRES INFORMATIONS

Les comptes de l'Exercice clos au **31/08/2020** font apparaître les éléments suivants :

Total de l'Actif : 3 542 348.13

Contre 3 100 915.83 au 31/08/2019

Excédent Global 2019/2020 : 55 153.81

Contre un Excédent de 10 055.60 en 2018/2019

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du
01 Septembre 2019 au 31 Août 2020.

I. INFORMATIONS GENERALES :

1) Faits majeurs de l'exercice :

- Suite à la crise sanitaire majeure, dite "Covid-19", et à l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 mars 2020, l'établissement a fermé ses portes le 13 mars 2020.

L'établissement a rouvert le 25 mai, la restauration et l'hébergement inclus.

Des avoirs aux familles ont été faits, sur le secteur de la restauration (pour 23 587 €) et celui de l'hébergement (25 158 €).

Des demandes de chômage partiel, ont été faites et perçues à hauteur de 3 758.27 €uros.

Les remboursements de capital du prêt principal (Société Générale) ont été bloqués en avril 2020 pour une durée de 6 mois (reprise en novembre 2020). Les intérêts restent à calculer.

Le prêt réalisé auprès de l'UROGEC, a lui aussi été décalé de 6 mois (sans intérêt).

- La construction de l'internat a pris du retard. Celui-ci a ouvert ses portes à la rentrée 2020.

Son coût au 31 Août 2020, ressort à 2 751 981 €uros pour la partie immobilière, et à 168 726 €uros pour le mobilier et les aménagements de la cuisine.

L'impact de cet internat sur les comptes de résultat est quasi nul du fait que son ouverture sera sur l'exercice suivant.

Les financements sont décomposés ainsi :

Prêts : 750 000 €uros, dont 250 000 sur l'exercice 2019/2020 (UROGEC à taux "0" : 150 000; Fondation Saint Matthieu à taux "0" : 100 000)

Subventions de la Région : 1 400 000 €uros (dont acquis sur 2019/2020 : 274 400)

Subventions de diverses communes : 166 000 €uros

Subventions de fondations : 430 000 €uros (Bettencourt : 230 000; Victor Dillard : 200 000)

Autres dons d'entreprises et de particuliers : 127 591 €uros

- Le mode de restauration a été changé à la rentrée 2019. Celle-ci est désormais sous-traitée à API.

- Madame FLOCH Christelle, Chef d'Etablissement, est partie en fin d'année scolaire. Elle est remplacée par Madame SZCZERBA Cécile à la rentrée 2020.

Une indemnité de rupture conventionnelle, a été accordée à Madame FLOCH, pour un montant de 9 310 €uros. Cette prime est comptabilisée dans les comptes de gestion courante.

- Les voyages scolaires ayant été annulés, certains acomptes faits auprès d'agences sont restés en compte. Compte tenu des risques actuels (crise sanitaire prolongée, faillites d'entreprises), ces avoirs ont été provisionnés à hauteur de 50%.

- L'établissement a eu les accords pour devenir UFA (Unité de Formation par Apprentissage) et accueillera ses premiers élèves apprentis, en 2020/2021.

- L'établissement a reçu début décembre 2020 une convocation par le Conseil des Prud'Hommes de Blois. Cette assignation, pour une séance le 04 janvier 2021, est à l'initiative d'une ancienne salariée qui demande des arriérés et indemnités à hauteur de 28 626 €uros.

Toutefois, l'obligation de l'établissement n'étant pas certaine ou probable à l'égard de la plaignante, aucune provision comptable n'est constituée.

2) Principes comptables et méthodes de base :

Les Comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices,

conformément aux dispositions du règlement ANC N° 2014-03 et du règlement n°99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et suivant le cadre comptable

spécifique à l'enseignement catholique défini par la commission comptable de la FNOGEC :

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été appliquée par référence à la méthode des coûts historiques.

3) Tableau d'évolution de la population scolaire de l'Etablissement :

Secteur	Niveau	2018/2019	2019/2020	Variation	%	Nombre de classes 2019/2020
1	Formation initiale	91	108	17	18,68	7,0
TOTAL ELEVES		91	108	17	18,68	7,0
Demi-pensionnaires		61	69	8	13,11	
Pensionnaires		27	34	7	25,93	

4) Evolution de l'effectif concernant le personnel :

NOM DU SITE	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2018/2019	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2019/2020	Variation	%
Fougères sur Bièvre	9,94	6,98	-2,96	-29.78
TOTAL	9,94	6,98	-2,96	-29.78

5) Evolution du parc immobilier

*** Surface Totale Développée :** **1 885.00 m²**

- Surface Pédagogique : 1 199.00 m²
- Surface non Pédagogique : 686.00 m²

6) Situation Immobilière

BATIMENT	TYPE DE CONTRAT	Date de début	Durée	MODALITE D'EXECUTION
Terrains et Bâtiments sur la commune de Fougères - Terrain sur la commune de Feings	Bail à construction	01/06/2018	32 ans	Propriétaire : Fondation Victor Dillard

II . INFORMATIONS SUR LE BILAN

1) BILAN ACTIF

a. Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles)

Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires, en fonction de la durée d'utilisation.

Nature de l'investissement	Durée	Taux d'amortissement
Structure (gros oeuvre)	25 à 50 ans	2 à 4%
Façades, étanchéité,couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6.66%
Installations générales et techniques scellées	10 à 15 ans	6.66 à 10%
Agencements intérieurs et décoration (cloisons carrelages..)	10 à 15 ans	6.66 à 10%
Equipements lourds de restauration	8 à 12 ans	8.33 à 12.5%
Mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20%
Mobilier scolaire	3 à 5 ans	20 à 33.33%
Mobilier cantine et hébergement	3 à 5 ans	20 à 33.33%
Matériel pédagogique (hors informatique)	3 à 5 ans	20 à 33.33%
Matériel de bureau (hors informatique)	3 à 5 ans	20 à 33.33%
Equipements pédagogiques lourds (financés par la taxe d'apprent	3 à 5 ans	20 à 33.33%
Matériel informatique	1 à 3 ans	33.33 à 100%
Matériel de reprographie	1 à 3 ans	33.33 à 100%
Logiciels	1 an	100%

NATURE	Montant Brut au 01/09/2019	Acquisitions	Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2020
Immobilisations incorporelles	3 711,48	0,00	0,00	0,00	3 711,48
Terrains et Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Matériels Activité	199 866,63	105 350,52	0,00	0,00	305 217,15
Autres Immobilisations Corporelles	422 400,42	82 224,19	0,00	0,00	504 624,61
Immobilisations en cours	2 524 648,68	227 331,96	0,00	0,00	2 751 980,64
TOTAL	3 150 627,21	414 906,67	0,00	0,00	3 565 533,88

Parmi les acquisitions principales :

- Internat, construction en cours : 227 331.96 €
- Matériel et aménagement de cuisine (facture Bénard) : 94 111.49 €
- Mobilier d'internat (facture Chaumontel) : 59 640.00 €
- Mobilier de restauration : 9 140.81 €
- Standard téléphonique : 5 689.14 €

b. Variation des amortissements

NATURE	Montant Brut au 01/09/2019	Dotations	Diminutions et/ou reprises	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2020
Immobilisations incorporelles	1 524,23	739,18	0,00	0,00	2 263,41
Terrains et Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Matériels Activité	163 676,06	8 891,72	0,00	0,00	172 567,78
Autres Immobilisations Corporelles	337 476,61	17 042,21	0,00	0,00	354 518,82
TOTAL	502 676,90	26 673,11	0,00	0,00	529 350,01

c. Créances usagers, autres créances, fournisseurs débiteurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Toutes les créances apparaissant au bilan ont une échéance inférieure à 1 an.

NATURE	MONTANTS				PROVISIONS			
	2018/2019	2019/2020	Variation	%	2018/2019	2019/2020	Variation	%
Familles	7 924.81	4 884.94	-3 039.87	-38.36	5 926.47	4 219.86	-1 706.61	-28.80
Autres créances	9 951.27	5 564.64	-4 386.63	-44.08	0.00	2 442.50	2 442.50	NS
TOTAL	17 876.08	10 449.58	-7 426.50	-41.54	5 926.47	6 662.36	735.89	+12.42

Autres créances

dont acomptes versés aux agences de voyage : 4 885.00 Euros, provisionnés pour 50%

d. Comptes de régularisation Actif

	2018/2019	2019/2020	Variation	%
Charges constatées d'avance	11 126,37	14 981,90	3 855,53	34,65

✕ dont fuel non consommé (7000 litres) : 4 014.50 €

✕ dont fournitures de ménage : 6 031.71 €

2) BILAN PASSIF

a. Mouvements des fonds associatifs

	Montant au début de l'exercice 01/09/2019	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2020
Fonds associatifs sans reprise	1 164 836,16	42 236,94	0,00	1 207 073,10
Fonds associatifs avec reprise	962 398,61	280 936,00	42 236,94	1 201 097,67
Fonds de reserve	324 688,58	0,00	0,00	324 688,58
Résultats cumulés à reporter	-298 328,77	10 055,60	0,00	-288 273,17
Résultats de l'exercice	10 055,60	55 153,81	10 055,60	55 153,81
Subvent.invest.amortissables	21 947,98	2 069,87	2 912,28	21 105,57
TOTAL	2 185 598,16	390 452,22	55 204,82	2 520 845,56

(1) Subventions d'investissements :

Les subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables, sont inscrites en compte "fonds associatifs avec droit de reprise" ou "fonds associatifs sans droit de reprise", en fonction des termes de la convention signée avec la collectivité territoriale ou une autre entité.

Lorsqu'elles sont assorties d'un droit de reprise, l'extinction conventionnelle de ce droit, se matérialise par un transfert progressif des subventions vers les comptes "fonds associatifs sans droit de reprise". Ces subventions, ne sont pas reprises par le compte de résultat.

Subvention acquises au titre de l'exercice 2019/2020 :

Région, solde des subventions relatives à l'internat (Qp acquises) : 274 400.00 €

Région, Subvention informatique 2019 (idem) : 6 536.00 €

(2) Affectation de résultat 2018/2019 :

L'assemblée générale en date du 18/02/2020, a approuvé les comptes. Le résultat de 10 055.60 euros a été affecté en report à nouveau.

(3) Subventions d'investissements amortissables (essentiellement Taxe d'Apprentissage) :

Ces subventions font l'objet d'une reprise au résultat, enregistrées en produits courants pour un montant égal à la dotation aux amortissements des biens qu'elles ont servis à financer.

b. Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

	Montant au début de l'exercice 01/09/2019	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2020
Provision i.d.r.	12 465,03	3 253,43	0,00	4 863,41	0,00	10 855,05
Provision p/jours epargnes chef d'ets	4 809,89	0,00	4 809,89	0,00	0,00	0,00
TOTAL	17 274,92	3 253,43	4 809,89	4 863,41	0,00	10 855,05

Engagement pris en matière de retraite :

Les calculs de provision pour IDR au 31/08/2020 prennent en compte un âge probable de départ en retraite de 62 ans. les indemnités des personnels ayant atteint ou dépassé l'âge de 52 ans au 31/08 sont provisionnées pour 1/10^{ème} chaque année.

c. Etat des échéances des dettes :

	Montant au début d'exercice au 01/09/2019	Montant en fin d'exercice au 31/08/2020	Variation		Echéance	
			Valeur	%	Jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts	469 359,06	689 397,73	220 038,67	+46.88	38 287,98	651 109,75
Dettes Financières Diverses	380,00	1 489,64	1 109,64	NS	1 489,64	0,00
Sous-total : Dettes Financières	469 739,06	690 887,37	221 148,31	+47.08	39 777,62	651 109,75
Avances acomptes familles	8 261,08	15 603,90	7 342,82	+88.88	15 603,90	0,00
Fournisseurs & cptes rattachés	157 124,35	115 108,29	-42 016,06	-26.74	115 108,29	0,00
Dettes sociales & fiscales	201 627,41	56 301,64	-145 325,77	-72.08	56 301,64	0,00
Autres dettes	1 245,13	0,00	-1 245,13	-100.00	0,00	0,00
Sous-total : Autres Dettes	368 257,97	187 013,83	-181 244,14	-49.22	187 013,83	0,00
TOTAL	837 997,03	877 901,20	39 904,17	+4.76	226 791,45	651 109,75

Fournisseurs : 115 108.29 €
 dont Fournisseurs d'immobilisations : 52 359.18 €
 dont Retenues de garantie sur factures d'immobilisations : 32 138.14 €
 dont Fournisseurs d'exploitation : 30 610.97 €

d. Comptes de régularisation Passif :

Produits Constatés d'avance :

	2018/2019	2019/2020	Variation	%
Produits constatés d'avance	2 583,72	20 155,67	17 571,95	0,00

dont Remboursement d'assurance, travaux non réalisés au 31 Août 2020 : 7 448.98 €
 dont subventions perçues, mais non utilisées : 12 706.69 €

Taxe d'apprentissage collectée à affecter :

		TAXE (n-1) 2019	TAXE (n) 2020
A nouveau 1er septembre (n-1) 2019 :		2 211,48	
Report 1er janvier (n) 2020 :			3,37
Taxe Reçue sur l'exercice :	3 960,61		3 960,61
Utilisation d'équipement : (Compte 131810)	2 069,87	0,00	2 069,87
Utilisation de fonctionnement : (Compte 748200)	4 102,22	2 208,11	1 894,11
<u>Solde* intermédiaire au 31 décembre (n-1) 2019</u> <u>(solde* nul ou positif si accord de report par la Préfecture)</u>		3,37	
Reliquat au 31 août (n) 2020 : (compte 487810)			0,00

III. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1) Evolution des centres de charges et produits :

Centres de Produits Courants (-0,63 %)

- Participations des familles -4,57 %
- Participation etat collect.pub +11,97 %
- Subventions de fonctionnement -49,93 %
- Produits activites annexes -13,23 %
- Autres produits gest.courante -37,19 %
- Produits financiers +24,80 %
- Reprise sur provisions NS
- Transfert de charges NS

Centres de Charges Courantes (-7,27 %)

- Consommations +15,57 %
- Autres charges externes +33,82 %
- Autres services extérieurs +25,11 %
- Autres impots taxes et assim. +89,77 %
- Coûts de personnel -20,46 %
- Autres charges gest.courante -1,28 %
- Dotations aux amortissements -10,10 %
- Charges financières -6,07 %
- Dot.provisions ou reserves -19,92 %

2) Tableau d'évolution des participations :

ETAT ET COLLECTIVITES	2018/2019	2019/2020	Variation	%
Etat forfait de fonctionnement	234 758,00	287 542,00	52 784,00	+22.48
Etat Article 44 Structurel	60 221,00	55 209,00	-5 012,00	-8.32
Etat Article 44 Conjoncturel	15 738,50	5 147,00	-10 591,50	-67.30
TOTAL	310 717,50	347 898,00	37 180,50	+11.97

3) Les éléments exceptionnels :

Les Produits Exceptionnels	(61 137.47)
- Libéralités perçues :	55 128.65 €
- Subvention perçue par la Fondation Saint Matthieu :	5 000.00€
- Humanis remboursement au titre de 2015 :	431.47 €
Les Charges Exceptionnelles	(58 655.58)
- Engagement en fonds dédiés des libéralités perçues :	55 128.65 €
- Provision pour dépréciation des acomptes voyages scolaires :	2 442.50 €

IV. AUTRES INFORMATIONS

1) Honoraires du Commissaire aux comptes :

Les établissements scolaires qui dépassent 2 des 3 seuils ci-dessous, ont l'obligation de présenter dans leurs annexes légales le montant détaillé des honoraires du commissaire aux comptes :

- Effectif salarié permanent > 50
- Chiffre d'activité > 7 300 000 €
- Total bilan > 3 650 000 €

L'établissement ne dépassant pas 2 des 3 seuils n'est pas tenu de présenter cette information .

2) Rémunération des dirigeants :

En son article 20, la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 stipule :

"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en natures.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.

Nous ne publions pas la rémunération du dirigeant, car l'association ne comporte qu'un seul dirigeant, ce qui reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

ASSOCIATION RESPONSABLE DU LYCEE
D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE BOISSAY

Siège social : 41120 FOUGÈRE
SIRET : 775 383 367 00015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/08/2020

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LEAP BOISSAY relatifs à l'exercice clos le 31/08/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits majeurs de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant :

- La crise sanitaire et ses conséquences
- La construction de l'internat et son financement
- Le changement de mode de restauration
- La rupture conventionnelle accordée à la directrice Mme Floch
- Les voyages scolaires annulés
- L'établissement qui devient UFA à compter de la rentrée 2020/2021

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous avons plus particulièrement analysé l'opération d'investissement de l'internat et son financement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Blois, le 14 décembre 2020

Le Commissaire aux comptes

ORCOM AUDIT,



Vincent COCUELLE
Associé